Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: acide sulfurique 38%
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- · Emploi de la substance / de la préparation

Acide minéral fort

Produits chimiques pour laboratoires

- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ideal Chimic SA

Route de Saint-Julien 34

CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)

SWITZERLAND

service@idealchimic.ch

· Service chargé des renseignements:

Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide sulfurique
- · Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 1)

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisationselon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5

acide sulfurique

Skin Corr. 1A, H314

25-50%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas essayer de neutraliser.



Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Anhydres sulfureux (S0x)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 2)

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence





Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas mettre au contact de substances alcalines.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-93-9 acide sulfurique (25-50%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,2 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,1 e mg/m³

C1a SSc; MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko

· DNEL

7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire DNEL, Long terme, Travailleurs 0,05 mg/m3 (effets locaux)
DNEL, Aiguë, Travailleurs 0,1 mg/m3 (effets locaux)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 3)

· PNEC					
7664-93-9 acide sulfurique					
Еаи Douce	0.0025 mg/l				
Eau de mer	$0{,}00025~{ m mg/l}$				
STP	8,8 mg/l				
Sédiment (eau douce)	0,002 mg/kg				
Sédiment (eau de mer)	0,002 mg/kg				

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre combiné E-P2

Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Gants résistant aux acides.
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Inodore
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

	(suite de la page					
· Point d'éclair	Non applicable.					
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.					
· Température de décomposition:	Non déterminé.					
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.					
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.					
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.					
Pression de vapeur:	Non déterminé.					
· Densité à 20°C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	1,26 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.					
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible					
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.					
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.					
· Teneur en solvants: VOC (CE) VOCV (CH)	0,00 % 0,00 %					
Teneur en substances solides:	0,0 %					
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.					

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières/Substances incompatibles: Produits Alcalins
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:						
7664-93-9 acide sulfurique							
Ī	Oral	LD50	2.140 mg/kg (rat)				
	Inhalatoire	LC50/4 h	178 mg/l (rat)				

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 5)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

٠	To	x	ic	it	é	aq	uai	tiq	ue:	

7664-93-9 acide sulfurique

LC50/24h 794 mg/l (poisson) (OECD203) EC50/24h >50 mg/l (Algues) (OECD201)

29 mg/l (Daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque:

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FF

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

Pour reprise des déchêts par : Ideal Chimic SA (CH) N° Code déchets VEVA/OMoD (CH 06 01 06

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN2796

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 \cdot ADR

2796 ACIDE SULFURIQUE

- · IMDG, IATA SULPHURIC ACID
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 · No EMS: F-A,S-B · Segregation groups Acids · Stowage Category B

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

 \cdot ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

	(suite de la page 7			
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500			
	ml			
· Catégorie de transport	2			
· Code de restriction en tunnels	E			
· IMDG				
· Limited quantities (LQ)	1L			
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2			
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml			
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml			
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2796 ACIDE SULFURIQUE, 8, II			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Tous les composants ont la valeur >15-≤40 %.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · **VOC (CE)** 0,00 %
- · VOCV (CH) 0,00 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

Acide minéral fort

Produits chimiques pour laboratoires

- · Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- · Contact:

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 15.07.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.07.2021

Nom du produit: acide sulfurique 38%

(suite de la page 8)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

CH/FR